

# UN ENTREPRENEUR TROP ENTREPRENANT...

## SITUATION

Un entrepreneur sonne à votre porte.  
Il vous propose ses services pour rafraîchir  
la toiture ou ramoner vos cheminées.



## RISQUE

Un entrepreneur sérieux ne procède pas de la sorte. Il y a fort à  
parier que le travail presté ne sera pas déclaré (travail au noir).  
Dans ce cas, vous êtes responsable en cas d'accident et vous n'avez  
aucun moyen de recours si les travaux sont de mauvaise qualité.



## CONSEIL

Accordez-vous un délai de réflexion. Vérifiez si cette personne est  
un véritable indépendant.  
Pour vérifier si l'entrepreneur est de bonne foi, demandez lui un devis.  
S'il refuse, ne signez rien, ne commandez rien et ne lui payez rien.



## TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Déposez plainte auprès de la police locale  
et informez l'Inspection économique :  
[pointdecontact.belgique.be](http://pointdecontact.belgique.be)

